

Image not found or type unknown



Vente a terme d'une residence secondaire

Par **didival**, le **15/12/2012 à 19:01**

bonjour,
lors d'une vente a terme, sur 10 ans à 650€ par mois sans bouquet, quand doit-on payer la plus-value qui s'élève à 15500€.
Cdlt

Par **amajuris**, le **15/12/2012 à 19:48**

bsr,
à vérifier, mais dans le cadre d'une vente en viager, seul le paiement est échelonné dans le temps mais la vente est instantanée.
donc il me semble que l'impôt sur la plus-value immobilière est payé concomitamment à la vente par le notaire qui retient le montant dû sur le prix de cession.
cdt

Par **didival**, le **15/12/2012 à 21:28**

bonsoir,
je vous remercie pour votre réponse.
Cdlt